Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501091-20251124-2025_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 24/11/2025

Date de la convocation
14/11/2025

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 22

L'an 2025, le 24 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, pour le Maire empêché.

Présents : M. DAVENEL Stéphane, Adjoint, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROBIN Catherine, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KERROTRET Gwennola à Mme SAVATTE Stéphanie, MORICE Marie-Christine à Mme RICOU Élodie
Absent(s) : Mme GAILLARD Pauline

Secrétaire de séance : M. BIGNON Alain

2025-68	**Vitré Communauté : Transfert de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et urbanisme rénové (ALUR) ;
Vu la délibération n° 2025_003 du Conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 6 février 2025 approuvant le projet de transfert compétence Planification urbanisme (PLUI) ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2019 approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu la modification n°1 du plan local d'urbanisme approuvée le 27 juin 2024 ;
Vu la modification n°2 du plan local d'urbanisme approuvée le 27 juin 2024 ;

Considérant que le PLUI est un document de planification qui définit un projet de territoire et détermine en conséquence les règles générales d'utilisation des sols ;
Considérant la tenue, tout au long de l'exercice 2024, de douze comités de bassins de vie dédiés au projet de transfert de la compétence « Planification d'urbanisme », à sa gouvernance et à ses conditions de mise en œuvre ;
Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération d'exercer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à l'échelle intercommunale ;
Considérant que Vitré Communauté a approuvé, le 6 juin 2025, le transfert de cette compétence ;
Considérant que par courrier, en date du 1er juilet 2025, Vitré Communauté a notifié aux communes du territoire ledit transfert ;
Considérant la nécessité de permettre la poursuite de la procédure de modification simplifiée n°1 ;
Considérant que pour cela, il est nécessaire que le Conseil Municipal en fasse la demande explicite auprès de Vitré Communauté par le biais d'une délibération, conformément à l'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501091-20251124-2025_68-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner l'accord à Vitré Communauté de poursuivre et d'achever la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etrelles, conformément à l'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme.

Le Secrétaire de séance,
M. BIGNON Alain

Le Premier Adjoint, pour le Maire empêché,
DAVENEL Stéphane